

9.—Moyenne du traitement annuel des instituteurs et institutrices, par provinces, 1916-17.

Provinces et catégories des brevets.	Instituteurs.	Institutrices.	Provinces et catégories des brevets.	Instituteurs.	Institutrices.
	\$	\$		\$	\$
Ile du Prince-Edouard, 1917—			Ecoles séparées catholiques—		
Comté de Prince—			Rurales.....	590	463
Première classe.....	466	363	Des cités.....	670	425
Deuxième classe.....	344	303	Des villes.....	511	385
Troisième classe.....	281	224	Des villages.....	550	416
Recevant un traitement de première classe ¹	540	435	Manitoba, 1917—		
Comté de Queen—			Traitement maximum....	3,500	
Première classe.....	645	417	Traitement moyen pour la province.....		751
Deuxième classe.....	336	296	Moyenne, dans les cités et villes.....		913
Troisième classe.....	267	219	Maximum, dans les écoles rurales.....		1,000
Recevant un traitement de première classe ¹	818	522	Moyenne, dans les écoles rurales.....		621
Comté de King—			Saskatchewan, 1916—		
Première classe.....	447	307	Ecoles rurales—		
Deuxième classe.....	328	270	Première classe.....	876	797
Troisième classe.....	263	208	Deuxième classe.....	834	801
Recevant un traitement de première classe ¹	550	364	Troisième classe.....	803	770
Nouvelle-Ecosse, 1917—			Provisoire.....	819	785
Classe A.....	854	548	Ecoles des cités, villes et villages—		
Classe B.....	719	401	Première classe.....	1,285	872
Classe C.....	445	318	Deuxième classe.....	1,025	804
Classe D.....	260	238	Troisième classe.....	829	755
Académique.....	1,319	866	Provisoire.....	1,000	793
Nouveau-Brunswick, 1917—			Alberta, 1917—		
Première classe.....	922	501	Première classe.....	1,148	756
Deuxième classe.....	430	345	Deuxième classe.....	841	792
Troisième classe.....	317	272	Troisième classe.....	800	766
Ecoles supérieures.....		824	Permis.....	770	744
Ecoles de grammaire.....	1,252		Spécialiste.....	1,520	1,044
Québec, 1916— ²			Colombie Britannique, 1917—		
Ecoles protestantes—			Académique.....	1,588	1,076
Instituteurs urbains.....	1,699	749	Première classe.....	1,454	937
Instituteurs ruraux.....	335	285	Deuxième classe.....	1,176	857
Ecoles catholiques—			Troisième classe.....	957	828
Instituteurs urbains.....	746	281			
Instituteurs ruraux.....	550	183			
Ontario, 1917—					
Ecoles publiques—					
Première classe.....	1,548	728			
Deuxième classe.....	916	673			
Troisième classe et brevet de district.....	562	507			
Brevet temporaire.....	505	436			

¹ D'après les règlements, un instituteur, quoique possesseur d'un brevet de première classe, n'a droit au traitement de cette classe que s'il est principal d'une école de première classe, ou principal-adjoint d'une école ayant au moins six classes. Tous les autres instituteurs de première classe ne reçoivent qu'un traitement de seconde classe; ceci abaisse considérablement la moyenne du traitement des instituteurs de la plus haute classe.

² Dans Québec, les instituteurs sont appelés: "instituteurs laïques avec diplôme."